

# ROCHEFORT DU GARD

« Les Pavots »

7 Lots

LOCALISATION DU PROJET

Chemin de la Filature  
30650 ROCHEFORT DU GARD

GPS : 43.963617 / 4.711482

Constructibilité  
immédiate



Grille de prix valable jusqu'au 30/04/2024

Lots	Surface	SDP	Prix
2	800 m <sup>2</sup>	250 m <sup>2</sup>	179 900 € <b>169 900 €</b>

Non compris dans le prix

- > Les frais de notaire
- > Les frais de géomètre : 480 € TTC
- > Caution voirie : 700 €
- > Caution obligation acquéreur : 500 €
- > PFAC
- > Forfait de l'impôt foncier : 200 €
- > Taxe d'aménagement
- > Création de l'association syndicale : 200 €

Professionnels associés à l'opération

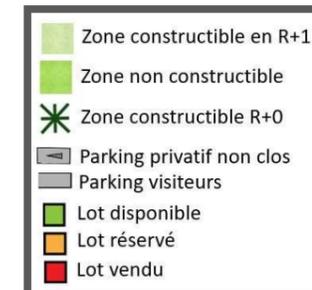
- > Notaire : Maître MIRAMANT  
Place Joseph Meissonnier – BP 39  
30404 VILLENEUVE LES AVIGNON CEDEX  
Tél : 04 90 25 44 66
- > Géomètre : CABINET COURBI  
364, avenue Charles de Gaulle - 84100 ORANGE  
Tél : 04 90 34 06 57

Remarques

- Poste individuel de relevage pour les eaux usées
- Poste de relevage collectif pour les eaux pluviales
- Réalisation des places de stationnements privées à la charge de l'acquéreur

Plan non contractuel – Echelle : 1/ 500°

=> Les lots sont viabilisés en eau potable, eaux usées, électricité, téléphone.





### ROCHEFORT DU GARD

« Les Pavots »

2 Lots

LOCALISATION DU PROJET

Chemin de la Filature  
30650 ROCHEFORT DU GARD

GPS : 43.963617 / 4.711482

Nouveau

Grille de prix valable jusqu'au 30/04/2024

Lot	Surface	Emprise au sol	Prix
B	450 m <sup>2</sup>	135 m <sup>2</sup>	139 900 €

Non compris dans le prix

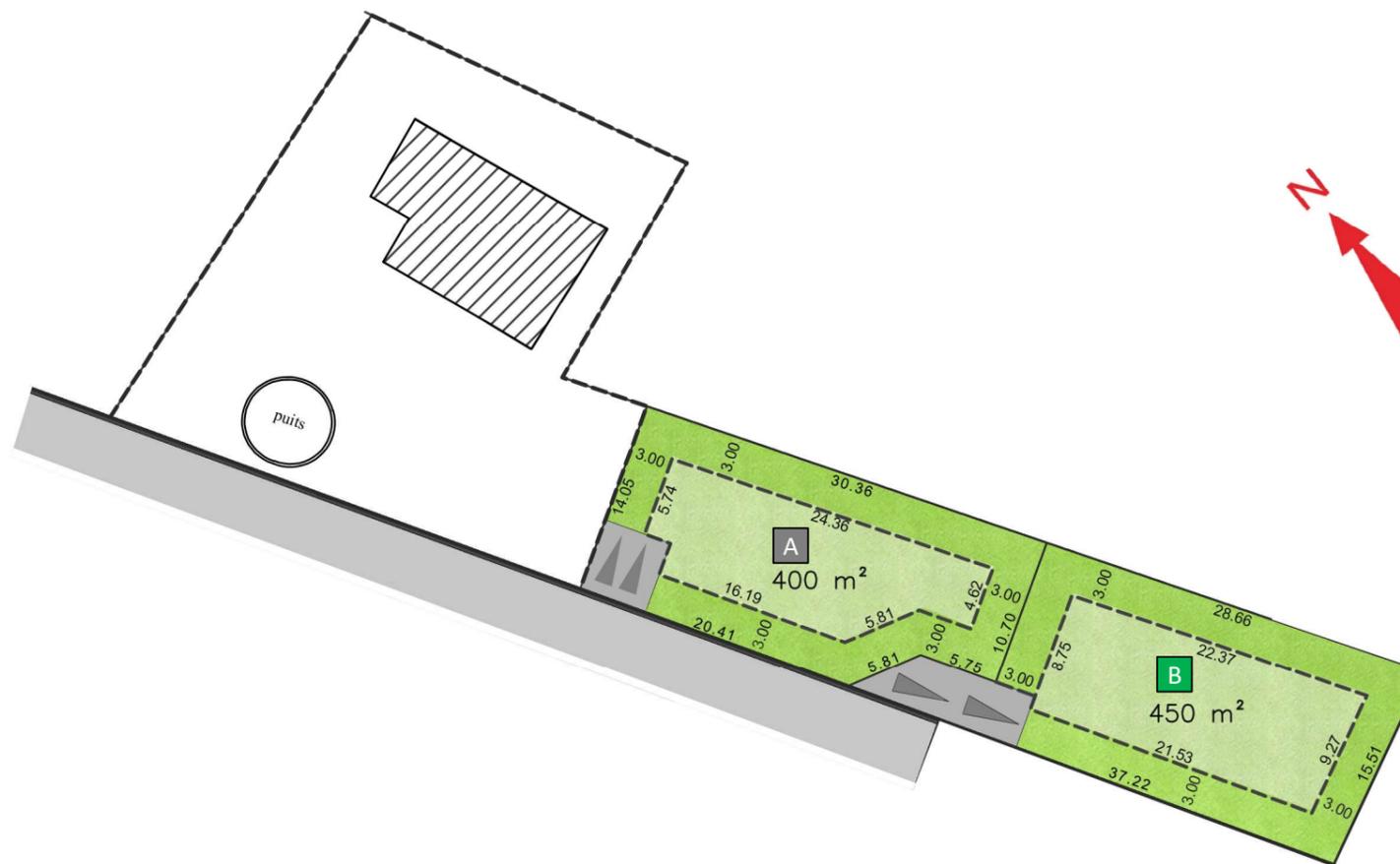
- > Les frais de notaire
- > Les frais de géomètre : 480 € TTC
- > Caution voirie : 700 €
- > Caution obligation acquéreur : 500 €
- > PFAC
- > Forfait de l'impôt foncier : 200 €
- > Taxe d'aménagement

Professionnels associés à l'opération

- > Notaire : Maître MIRAMANT  
Place Joseph Meissonnier – BP 39  
30404 VILLENEUVE LES AVIGNON CEDEX  
Tél : 04 90 25 44 66
- > Géomètre : CABINET COURBI  
364, avenue Charles de Gaulle - 84100 ORANGE  
Tél : 04 90 34 06 57

Remarques

- Poste individuel de relevage pour les eaux usées
- Réalisation des places de stationnements privatives à la charge de l'acquéreur
- Les terrasses de plages de piscines ne sont pas comptabilisées dans l'emprise au sol
- Les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale ou qui sont à énergie positive bénéficient d'une majoration de l'emprise au sol de 30%



Plan non contractuel – Echelle : 1/ 500°

=> Les lots sont viabilisés en eau potable, eaux usées, électricité, téléphone.

